



Étude de faisabilité

CEN Bretagne

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS
2025



Introduction

Depuis 2022, l'idée d'un Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Bretagne a refait surface. Après plusieurs mois de réflexions, Bretagne Vivante a décidé, fin 2023, d'étudier la faisabilité de faire évoluer l'association vers un CEN Bretagne, seule région métropolitaine qui en est dépourvue.

En 2024 des rencontres bilatérales ou collectives avec les acteurs de la gestion des espaces naturels en Bretagne ont été organisées pour informer du projet et en définir les contours en tenant compte des questionnements des uns et des autres.

Ce document présente ce projet, ses fondements, les enjeux qu'il représente pour la conservation des espaces naturels en Bretagne et pour l'avenir de notre association.

Historique

- **1991** - La SEPBN devient CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels) ;
- **2002** - Le CREN devient une fédération d'associations* ;
- **2006** - Bretagne Vivante quitte le CREN Bretagne ;
- **2007** - Le CREN Bretagne est dissout ;
- **2013** - Mission de préfiguration d'un CEN Bretagne commandée à la FCEN par la Région Bretagne et la DREAL Bretagne ;
- **Décembre 2014** - La Région Bretagne reporte la création du CEN Bretagne après les échéances électorales de 2015 ;
- **Octobre 2016** - Création de l'AGENB sur des fonds État-Région et avec une feuille de route claire : intégration à l'Agence Bretonne de la Biodiversité une fois qu'elle sera créée ;
- **Janvier 2020** - Création de l'ABB et intégration des actions de l'AGENB.

* Bretagne Vivante, Viv'Armor Nature, LPO Sept-Îles, Langazel, GMB, FCBE, ERB, GOB, GRETIA

Contexte récent

- **2022** - Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP 2030) : constat partagé d'une insuffisance de moyens pour gérer les réserves associatives ;
- **18 octobre 2022** - Piste d'un CEN Bretagne proposée en Conférence bretonne de la biodiversité (CBB) par Bretagne Vivante et le Groupe Mammalogique Breton ;
- **2023** - Le CSRPN demande que les réserves associatives soient reconnues Zones de Protection Forte (ZPF). Le Ministère répond que ce serait possible avec un CEN ;
- **9-10 mai 2023** - Congrès RNF, échanges informels avec le président et le directeur de la FCEN ; s'ensuivent plusieurs échanges au printemps et à l'été 2023 ;
- **Décembre 2023** - 1er PAT 2022-2024 évoquant l'étude d'un CEN en Bretagne ;
- **16 décembre 2023** - Le Conseil d'Administration de Bretagne Vivante valide l'étude de l'évolution éventuelle de Bretagne Vivante en CEN.
- **2024** - Rencontres avec les partenaires et autres gestionnaires d'espaces naturels
- **2025** - L'évolution de Bretagne Vivante en CEN Bretagne sera soumise au vote de son Assemblée Générale des 26-27 avril 2025.

Pourquoi cette évolution est-elle une opportunité ?

Bretagne Vivante a été CREN Bretagne, seule de 1991 à 2002 (11 ans) puis en collectif de 2002 à 2006 (4 ans).

Elle exerce déjà l'ensemble des missions des CEN : **Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner.**

Bretagne Vivante est la seule association gestionnaire d'espaces naturels d'envergure régionale et multithématique en Bretagne. Elle est légitime pour devenir le CEN Bretagne.

Cette évolution est perçue comme une opportunité :

> En interne :

- faire reconnaître les réserves associatives comme des Zones de Protection Forte ;
- consolider le fonctionnement des réserves associatives ;
- sécuriser le modèle économique de l'association ;
- renforcer et développer son action : création de nouvelles réserves associatives ;
- élaborer une stratégie associative de préservation des espaces naturels.

> En externe :

- contribuer pleinement à la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030 ;
- disposer d'un outil régional complémentaire des aires protégées existantes en Bretagne (N.2000, AMP, CdI, ENS...) ;
- agir sur le foncier et le conventionnement en concertation et en complémentarité des autres acteurs (Départements, Conservatoire du littoral, protections réglementaires, ORE, SAFER...) ;
- bâtir des projets régionaux multiparténariaux ;
- bénéficier d'un réseau national performant : négociations nationales, avances de trésorerie de la banque des territoires, fondation Espaces Naturels de France, liens métiers et thématiques, capacité à porter des projets d'envergure (type LIFE)...
- répondre aux sollicitations de la société civile (ORE...).

Le tissu d'acteurs en Bretagne est riche. Des modes de coopération doivent être imaginés et construits pour que le CEN Bretagne puisse bénéficier à tous les gestionnaires associatifs et au territoire régional, sans se limiter à Bretagne Vivante. Les observatoires thématiques régionaux de la biodiversité, co-portés par les associations naturalistes, avec le soutien des pouvoirs publics, nous confortent dans les vertus de ce mode de portage de projets d'envergure régionale.



Quelle place pour les gestionnaires d'espaces naturels et autres acteurs bretons de la conservation ?

Un CEN de projets

Si Bretagne Vivante devenait CEN, elle pourrait proposer à ses partenaires de mobiliser les énergies et les moyens à des projets communs concrets plutôt qu'à une gouvernance partagée chronophage et énergivore.

Partenariats

Bretagne Vivante devenue CEN envisage de conventionner, comme elle le fait déjà, avec les associations gestionnaires et autres acteurs de la conservation, pour faire bénéficier à tous de l'existence d'un CEN Bretagne.

Plan stratégique décennal (PSD)

Un CEN appuie son action sur un plan stratégique décennal, élaboré avec l'État, la Région et ses partenaires. Ce plan stratégique définit les grandes orientations du CEN, sa stratégie foncière pour les 10 ans à venir. Bretagne Vivante propose d'impliquer les partenaires associatifs dans le montage de projets régionaux d'envergure, dans la mutualisation de moyens techniques et humains, au bénéfice de la conservation des habitats et des espèces du territoire breton et des acteurs qui s'impliquent dans leur sauvegarde.

Conseil scientifique

Un CEN s'appuie nécessairement sur un conseil scientifique. Celui-ci valide les grandes orientations stratégiques, la stratégie foncière, les plans de gestion des espaces naturels. Bretagne Vivante propose d'ouvrir son conseil scientifique aux experts des autres associations gestionnaires et des organismes partenaires.

Quelles alternatives ?

Avant d'étudier la faisabilité de redevenir CEN, Bretagne Vivante a envisagé et analysé d'autres scénarios qui ont été écartés par le conseil d'administration de l'association :

Pas de CEN

Dans le système actuel, les leviers qui pourraient permettre de faire reconnaître et améliorer la force des associations sur leurs réserves associatives ne sont pas connus.

Un CEN inter associatif

Un CEN inter associatif a déjà existé par le passé et n'a pas fonctionné. La précédente étude de préfiguration d'un CEN breton n'ayant pas non plus abouti, la création d'une nouvelle association, ou la réactivation de l'AGENB, a été écartée par la FCEN et par le CA de Bretagne Vivante.

Une sectorisation de l'activité "réserves" de Bretagne Vivante

Ce scénario, qui fragiliseraît l'intégrité et la cohésion de l'association, a été écarté par le CA.



La Fédération des Conservatoire d'Espaces Naturels (FCEN)

Christophe Lépine, président de la FCEN a consulté ses administrateurs à plusieurs reprises courant 2023 et 2024. Attaché au principe de subsidiarité, la FCEN ne fera pas d'ingérence, même si l'absence de CEN est regrettée en Bretagne.

La FCEN considère que le seul scénario acceptable est l'évolution de Bretagne Vivante en CEN, signant le retour de l'association dans le réseau des conservatoires. **Les statuts de Bretagne Vivante, sa gouvernance et ses actions semblent compatibles avec la charte des CEN.**

Si Bretagne Vivante devenait CEN (par décision souveraine de son assemblée générale et après acceptation par la FCEN), elle devrait ratifier la charte des conservatoires, puis :

- Se doter d'un Conseil scientifique, ouvert aux partenaires ;
- Adosser le nom de "Bretagne Vivante-SEPNB CEN Bretagne" en Bretagne administrative ;
- Adopter le logo des CEN en l'adaptant en Bretagne administrative mais garder le nom et le logo Bretagne Vivante en Loire-Atlantique ;
- Trouver un mode de fonctionnement en Loire-Atlantique, en partenariat avec le CEN Pays de la Loire (il ne peut plus y avoir deux CENs sur un même territoire) ;
- Se doter d'un plan stratégique décennal (PSD) validé par le CSRPN.

Les instances de gouvernance du CEN seront celles de Bretagne Vivante, constituées des administrateurs, bénévoles élus, de l'association.

Quelles implications techniques et financières ?

- Reconnaissance dans le code de l'environnement des sites CEN ;
- Dotation ministérielle annuelle calculée sur le nombre d'équivalents temps pleins ;
- Agrément Etat-Région pouvant être attribué au CEN pour une durée de 10 ans ;
- Bénéficier d'un réseau national performant : négociations nationales, avances de trésoreries de la banque des territoires, fondation Espaces Naturels de France, liens métiers et thématiques, capacité à porter des projets d'envergure (type LIFE) ...

Et le militantisme ?

Si Bretagne Vivante devient CEN elle sera un CEN militant, sans renier ses convictions. Elle restera une APNE, et conservera, à ce titre, son agrément pour la protection de la nature et son habilitation à participer au débat sur l'environnement.

- Bretagne Vivante est **apartisane** ;
- elle fonde son action sur une **démarche scientifique** basée sur la connaissance qu'elle contribue à produire et promouvoir ;
- elle participe activement à la **démocratie environnementale** (veille, instances consultatives, enquêtes publiques...) ;
- elle recours à l'**action juridique** en complément de ses autres modes d'actions ;
- Bretagne Vivante est membre de France Nature Environnement (FNE).



Que représente Bretagne Vivante dans la conservation des espaces naturels en Bretagne ?

Le **réseau des réserves** constitue un pilier structurant de Bretagne Vivante. Ce réseau compte **133 réserves** dont 4 Réserves naturelles nationales, 2 Réserves naturelles régionales et 127 Réserves associatives. Elles sont placées sous la sauvegarde d'**une centaine de conservateurs** bénévoles ou salariés et couvrent environ **2 500 hectares**.

Des espèces et des espaces diversifiés :

- 38 réserves littorales (falaises, îlots, marais littoraux...);
- 44 réserves de milieux continentaux (landes, tourbières, bois, étangs, prairies...);
- 51 réserves à chiroptères (combles et souterrains).

26 de ces réserves ont une vocation d'éducation-formation et d'accueil du public.

Ces réserves reposent sur **trois modes de protection**, complémentaires entre eux :

- protection contractuelle (dont 39 privées, 88 publiques, 3 contrats ORE);
- protection foncière (12 propriétés en propre, 15 ENS, 13 sites CdL...);
- protection réglementaire (44 APB, 4 RNN, 2 RNR, 20 réserves de chasse du DPM...).

Bretagne Vivante s'implique à différents degrés dans la gestion ou la co-gestion des réserves :

- gestion pleine et entière ;
- veille et expertise naturaliste ;
- conseils de gestion auprès de gestionnaires partenaires ;
- éducation à la nature et formation.

Trois modes de gestion :

- intégralement bénévole ;
- mixte bénévole/salariée ;
- intégralement salariée.

Trois missions des réserves :

- connaître la biodiversité ;
- conserver les espèces et les espaces ;
- transmettre : découvrir, sensibiliser, former, communiquer.

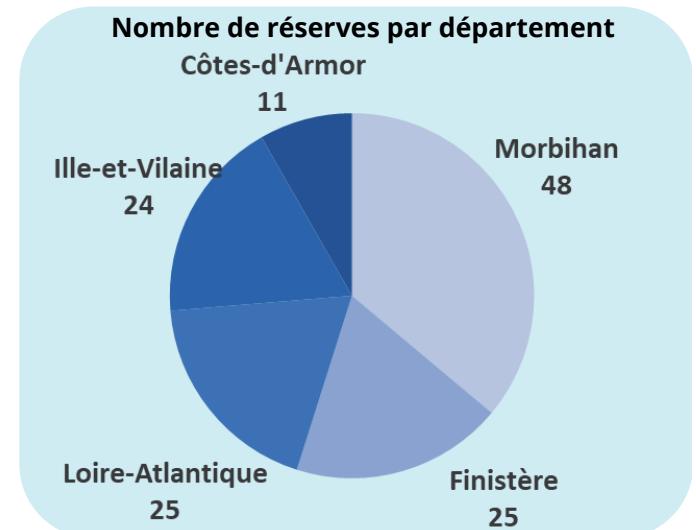
Les spécificités de Bretagne Vivante :

- une expertise naturaliste reconnue ;
- une dimension régionale, historique et multithématique ;
- un ancrage territorial au travers de bénévoles engagés ;
- une association militante qui défend le vivant sur la base d'une approche scientifique et guidée par l'intérêt général .

Bretagne Vivante travaille de manière **autonome ou en partenariat** avec d'autres acteurs.

Faute de reconnaissance du statut de réserve associative, Bretagne Vivante dispose de **moyens humains et financiers insuffisants** pour faire fonctionner ce réseau, malgré l'importance de la **responsabilité biologique** que ce dernier supporte.

C'est pour cela que la **stratégie « réservoirs de biodiversité » de Bretagne Vivante*** intègre une étude de faisabilité de l'évolution de Bretagne Vivante en Conservatoire d'espaces naturels.



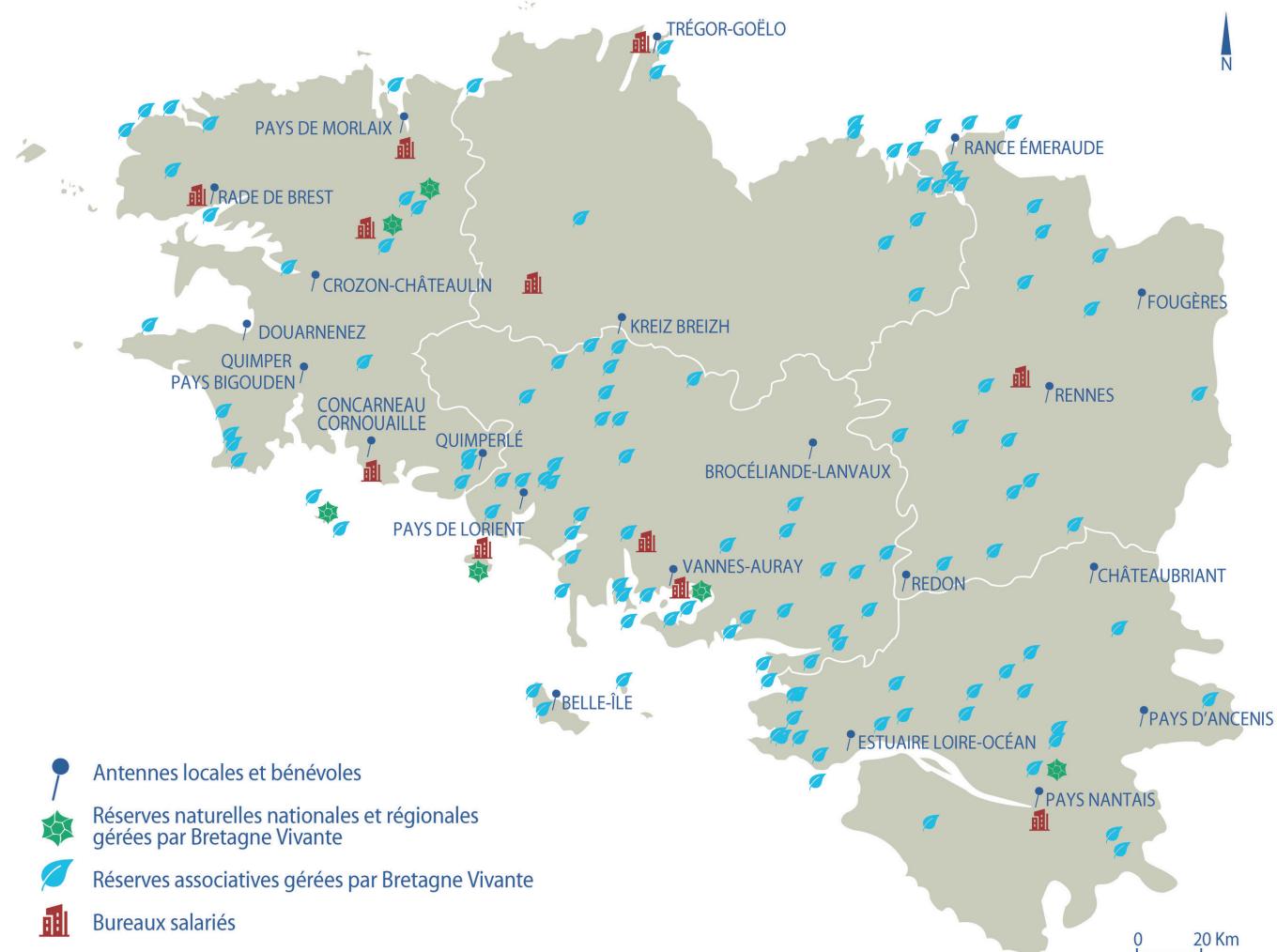
* <https://www.bretagne-vivante.org/nos-actions/nos-axes-strategiques/reservoirs-de-biodiversite/>

Bretagne Vivante-SEPNB aujourd'hui

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Gouvernance par des membres physiques (CA, bureau) issus de l'assemblée générale

Implantée sur 5 départements : 133 réserves, 20 antennes locales, 10 bureaux salariés



Nos missions

CONNAÎTRE | inventaires, suivis, observatoires, vie des groupes naturalistes...

PROTÉGER, CONSERVER | réserves associatives, réserves naturelles, PNA-PRA, ORE...

GÉRER | maîtrise foncière, d'usage, plans de gestion, gestion adaptée, évaluée

ÉDUQUER, FORMER | projet éducatif, école du dehors, certification Qualiopi...

MILITER | veille locale, action juridique, représentation, positionnements...

COMMUNIQUER, VALORISER | revues, internet, newsletter, centre de documentation, mécénat

ACCOMPAGNER | diagnostics, usages compatibles, label Regain

Qu'est-ce qu'une réserve associative ?

« Une réserve associative de Bretagne Vivante est un espace naturel, anthropisé ou artificiel du territoire de la Bretagne historique constituant un réservoir de biodiversité. Cet espace bénéficie de protections contractuelles, foncières ou réglementaires. Il est placé sous la sauvegarde de bénévoles ou de salariés de Bretagne Vivante. Cette dernière agit seule, ou en lien avec des partenaires publics ou privés, qui la reconnaissent comme telle, pour une durée indéterminée ou contractuellement définie, afin de connaître, faire connaître, protéger et transmettre cet espace dédié au vivant, au bénéfice des générations futures. »

Ce statut n'est pas reconnu par le code de l'environnement



Dossier est suivi par :

- **Gwénola Kervingant**, administratrice | gwenola.kervingant@bretagne-vivante.org
- **Philippe Frin**, administrateur | philippe.frin@bretagne-vivante.org
- **Marie Capoulade**, pôle connaissance et conservation | marie.capoulade@bretagne-vivante.org
- **Yann Jacob**, réseau des réserves associatives | yann.jacob@bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante, 19 rue de Gouesnou 29200 Brest - www.bretagne-vivante.org - 02 98 49 07 18